

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N° 114/2020

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	10 SEPTEMBRE 2020	10 SEPTEMBRE 2020
40	34	40		
OBJET : Désignation d'un représentant au sein de la Commission consultative des déchets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité des territoires (SRADDET) de la Région Provence Alpes Côte d'Azur				
RESUME : Dans le cadre de la recomposition du Conseil Communautaire il convient de désigner un représentant de la CCVBA au sein de la Commission consultative des déchets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité des territoires (SRADDET) de la Région Provence Alpes Côte d'Azur				

L'an deux mille vingt,
le seize septembre,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Country Club de la commune des Baux de Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SCIFO-ANTON Sylvette ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard.

PROCURATIONS :

- De MME. BODY-BOUQUET Florine à M. COLOMBET Gabriel
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De M. GARNIER Gérard à M. GALLE Michel ;
- De M. MARIN Bernard à MME. LODS Lara ;
- De M. MAURON Jean-Jacques à M. THOMAS Romain ;
- De M. SANTIN Jean-Denis MME. LICARI Pascale

SECRETARE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et L.2224-37-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2020, portant approbation des statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération n°19-336 du 26 juin 2019 du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur d'adoption du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ;

Vu la délibération n° 19-350 du 26 juin 2019 du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur d'adoption du projet de Schéma régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des territoires après consultation et enquête publique ;

Vu la délibération 19-603 du 16 octobre 2019 abrogeant le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des territoires ;

Vu l'arrêté n°2018-11 modifié du 15 janvier 2018 portant composition et modalités de fonctionnement de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets ;

Considérant le courrier de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 24 août 2020 sollicitant le nom du représentant de la Communauté de communes à ladite commission suite au renouvellement des exécutifs des établissements publics de coopération intercommunale

Monsieur le Président précise que, conformément à l'article L.2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales il convient de désigner un nouveau représentant de la CCVBA du fait de la nouvelle composition de l'assemblée délibérante.

Se porte candidat : Madame Anne PONIATOWSKI

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

Délibère

Article 1 : Désigne Madame Anne PONIATOWSKI comme représentant de la CCVBA à la Commission consultative des déchets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Article 2 : Autorise Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.